



**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, session 2025, dans l'académie de MONTPELLIER.**

Le président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, au titre de l'année 2025, dans l'académie de MONTPELLIER :

Monsieur GAUBIAC Fabrice, professeur agrégé hors classe, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame FAYARD Julie, assistante ingénieure, vice-présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur BOUVET Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, expert, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Lyon.

Madame GARAMBOIS Véronique, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame RIANCHO Luisa Victoria, ingénieure d'études de classe normale, experte, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur LEROY Jeremy, ingénieur d'études de classe normale, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame ULMANN Lauriane, maîtresse de conférences hors classe, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur CABRILLAC Didier, professeur agrégé hors classe, suppléant, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22/04/2025

Le Président de  
l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ